



PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE/ CONDUITE ACCOMPAGNÉE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- la vitesse
- préparer un itinéraire
- le regard et la conduite
- La conduite écologique
- Les distracteurs de conduite

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

Compétences 1 : Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul :

Dans un premier temps l'élève va découvrir le véhicule, c'est-à-dire, que l'enseignant va lui montrer et lui expliquer toutes les commandes et ensuite l'explication se fera autour de la partie mécanique comme le système de freinage, l'embrayage, l'accélérateur, donc toute la chaîne cinématique du véhicule.

Viennent ensuite les explications de l'installation au poste de conduite avec les différents réglages (siège, dossier, rétroviseurs...) et toutes les précautions à prendre pour monter, descendre du véhicules et y installer des passagers...

Puis, l'enseignant montre et fait réaliser des exercices sur la tenue du volant, comment placer ses mains, comment le tourner puis maintenir une trajectoire grâce à la position du regard.

L'élève est alors en circulation mais sans l'utilisation des pédales, l'enseignant lui apprend à utiliser son volant principalement hors agglomération.

C'est ensuite que vient le démarrage, arrêt puis le démarrage en cote, pour cela, toujours sur parking, l'enseignant fait une explication de l'utilisation des pédales et via plusieurs exercices il lui fait mettre en application ce qu'il vient de voir. Une fois de plus c'est la mise en place en pratique et en circulation et démarrage arrêt et du démarrage en cote par la suite.

Une mise en place, de la manipulation du levier de vitesse sans les pédales se met en place puis l'explication par exercice pour savoir monter et descendre les vitesses, enfin un dernier exercice est proposé pour être capable de passer les vitesses au bon moment.

Quand l'automatisation des commandes est faite, l'enseignant commence alors à guider l'élève sur l'observation en lui expliquant l'intérêt d'un regard loin, large et juste donc mobile via l'utilisation des rétroviseurs dans différentes situations, des angles morts et l'intérêt de savoir utiliser les clignotants ou tous systèmes de communications avec les autres usagers (feux stop par intermittence, avertisseurs sonore...)

A ce stade de la compétence, l'élève entre dans des apprentissages plus technique en apprenant à faire une marche arrière en ligne droite puis en courbe et enfin le demi-tour ; pour réaliser cette exercice l'enseignant se met dans une rue où la circulation est très faible de manière à pouvoir refaire l'exercice plusieurs fois, puis l'évolution de l'exercice se fait dans une rue plus étroite et/ou plus empruntée afin de mettre la manœuvre en situation la plus réelle possible.

Possibilité de cours thématiques sur l'entretien du véhicule

Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales :

Dans cette compétence, l'enseignement devient de plus en plus technique puisque les premiers exercices mis en place concernent la lecture de la signalisation, en passant par tous les indices qui l'entoure.

L'élève apprend par des exercices de conduite commentée à placer son regard, à lire la signalisation et à prendre tous les indices qui l'entoure afin de savoir les trier pour les remettre rapidement dans l'ordre d'importance face au danger. Il apprend donc ensuite à adopter le bon comportement face à ce qu'il voit.

Le franchissement d'un stop, d'un cédez le passage, d'un feu ou d'une priorité à droite est travaillé en pratique par la mise en place de situation dans lesquelles l'élève va rencontrer ce genre de signalisation et adapter son comportement en fonction des autres mais aussi de sa visibilité et de lui.

En apprenant dans cette compétence à placer son véhicule sur la chaussée, l'élève sera ensuite capable de franchir différents types d'intersection (voies de stockage, rond-point...) et y changer de direction en fonction des directives de son enseignant. L'enseignant met en place différents exercices pratiques et/ou théorique pour s'adapter au mieux à l'élève.

Enfin, l'élève va apprendre à manœuvrer.

Un temps est défini ensemble pour chaque manœuvre avec une explication précise de la manière de la réussir mais surtout d'être sécuritaire. L'enseignant explique donc pour toutes les manœuvres (bataille, créneau, épi, arrêt de précision) comment maintenir la sécurité du véhicule et comment réussir techniquement les manœuvres.

Possibilité de cours thématiques sur la vitesse, l'alcool, les stupéfiants

Compétences 3 : circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Après les compétences 1 et 2, la compétence 3 permet à l'élève de mettre en application tout ce qui a été vu précédemment mais dans des conditions de circulation différentes.

Durant cette compétence, il est proposé à l'élève de partir sur une ou plusieurs sessions de 2h sur Saumur par exemple afin de mieux lui faire comprendre les différences de circulation entre notre ville et une ville plus dense.

Il lui sera appris le maintien des distances de sécurité, ainsi que l'évaluation des vitesses et distances des véhicules qui nous entourent ; en règle générale ; l'exercice se fait sur parking, en regardant certains véhicules passer, l'élève doit savoir évaluer leur vitesse.

Grâce à cet exercice, l'enseignant pourra lui apprendre à utiliser en sécurité une voie d'accélération et de décélération.

En revenant sur Thouars nous lui apprendrons à évaluer le gabarit du véhicule afin de mieux appréhender certains croisements difficiles.

Possibilité de cours thématiques sur la fatigue et le stress au volant

Compétence 4 : pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Dans cette compétence, aussi bien théorie qu'en pratique, l'enseignant met en place le suivi d'un itinéraire par des exercices de lecture de la signalisation et l'adaptation face aux éventuelles zones de travaux.

L'enseignant explique aussi les différentes aides à la conduite comme le régulateur, le limiteur...

Possibilités de cours thématiques sur la conduite économique et écologique, suivre un itinéraire

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite s'adresse aux jeunes dès 15 ans inscrits dans une école de conduite après accord de leurs parents. Cette formule permet d'acquérir une expérience de la conduite et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du titre du permis de conduire à 18 ans.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Etre titulaire de l'ASSR 2 ou ASR,
- S'inscrire dans une auto-école ayant l'agrément préfectoral spécifique,
- Signer un contrat de formation après détermination du volume d'heures prévisionnel de la formation,
- Effectuer la formation initiale en auto-école à partir de 15 ans.

LA FORMATION INITIALE

Elle consiste à suivre en parallèle une formation théorique de préparation à l'examen du code et une formation pratique d'au moins 20 heures de conduite.

Un suivi pédagogique est assuré par l'auto-école pendant toute la formation. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation.

Les rendez-vous pédagogiques :

Obligatoires pour l'élève et l'accompagnateur, ils comportent une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière.

- le rendez-vous pédagogique préalable : d'une durée minimum de 2 heures avec l'élève, le moniteur et l'accompagnateur.
- le 1^{er} rendez-vous pédagogique: a lieu entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée lorsqu'environ 1 000 kilomètres ont été parcourus.
- le 2^{ème} rendez-vous pédagogique: a lieu soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique.

LA CONDUITE AVEC L'ACCOMPAGNATEUR

L'élève peut choisir son ou ses accompagnateurs hors du cadre familial. Celui-ci doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption, avoir obtenu l'accord de son assureur et être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

Il n'y a pas de durée maximale pour parcourir les 3 000 kilomètres exigés dans le cadre de l'AAC. La conduite avec l'accompagnateur se déroule sur une durée minimale d'un an.

Le véhicule doit être équipé d'un rétroviseur extérieur à droite réglé pour l'accompagnateur. Le frein à main central n'est pas obligatoire mais vivement conseillé. Le disque distinctif de la conduite accompagnée doit être apposé, à chaque sortie, à l'arrière de la voiture.

RÈGLES DE CONDUITE

- Respecter toutes les règles du code de la route.
- Respecter les limitations de vitesse applicables aux conducteurs novices sous permis probatoire.
- L'AAC est interdite en dehors du territoire national. En cas de non-respect, les garanties de l'assurance ne s'appliquent pas en cas d'accident.
- L'accompagnateur peut être soumis à un dépistage d'alcoolémie ou de substances stupéfiantes. En cas de contrôle positif, il encourt les mêmes condamnations que s'il était au volant.

DOCUMENTS VÉHICULES

Les documents à avoir sur soi sont le livret d'apprentissage ainsi que la lettre d'accord de l'assureur. Ces deux documents justifient de l'autorisation de circuler en cas de contrôle par les forces de l'ordre. L'accompagnateur devra également présenter les papiers du véhicule et son permis de conduire.

LE PERMIS DE CONDUIRE

Il est possible de se présenter à l'épreuve pratique dès l'âge de 17 ans et demi après au moins 1 an d'apprentissage anticipé de la conduite. Les conditions d'obtention sont identiques au permis B en formation initiale. Vous pourrez conduire seul à partir de 18 ans. Votre capital de points sera de 6 points sur 12. Vous récupérez 3 points par an pendant 2 ans.